

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

VOTE DES SUBVENTIONS 2011

Confirme d'allouer des subventions aux associations d'intérêts locaux et départementaux. Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2011. Renouvelle son adhésion à l'Association « Notre Village ».

AUTORISATION POUR ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

Dans l'attente du vote du budget 2011, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2010 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

ETUDE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget principal commune

Section fonctionnement : Résultat de clôture 28 262.88 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 19 426.74 € et du résultat de l'année 2010 de 8 836.14 € (239 942.43 € en recettes et 231106.29 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 3 810.64 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de - 200 331.36 € et du résultat de l'année 2010 de 204 142.00 € (248 828.36 € en recettes et 44 686.36 € en dépenses).

❖ Budget annexe de l'eau

Section fonctionnement : Résultat de clôture 29 674.85 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 24 423.11 € et du résultat de l'année 2010 de 5 251.74 € (38 329.95 € en recettes et 33 078.21 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 37 314.74 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 5 419.10 € et du résultat de l'année 2010 de 31 895.64 € (43696.73 € en recettes et 11801.09 € en dépenses).

❖ Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement : Résultat de clôture 24 308.64 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 19 403.89 € et du résultat de l'année 2010 de 4 904.75 € (68206.83 € en recettes et 63 302.08 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 29 616.51 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 2 633.34 € et du résultat de l'année 2010 de 26 983.17 € (75 843.41 € en recettes et 48 860.24 € en dépenses).

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE 2001 A 2010

Le maire commente l'évolution des comptes administratifs de 2001 à 2010. On constate une forte augmentation des participations aux différents organismes (SIIS Givraines -Yèvre, SIIS de Puiseaux, SDIS et CCBG - transfert des charges suite au transfert des compétences voirie et bâtiments scolaires -). Hausse des dépenses de fleurissement de la commune depuis 3 ans. Augmentations des charges du personnel liées, notamment à la hausse des charges sociales. Le maire invite les conseillers à étudier ces tableaux d'évolution avant le prochain conseil.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS CANTONALES DU 20 ET 27 MARS 2011

Etablit les permanences du bureau de vote pour les élections cantonales.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CDD AGENT SAISONNIER

Décide de renouveler un CDD d'une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2011 et jusqu'au 31 Décembre 2011. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien pour une durée de 35 heures sur la période selon les besoins et les absences de l'agent titulaire.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Cantine

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'intoxication alimentaire à la cantine contrairement à ce que certaines rumeurs ont pu laissées croire. De nombreux enfants ont été touchés par des gastroentérites sur une très courte période.

❖ Association des maires du Loiret

Le maire fait part au conseil d'un courrier de l'Association des Maires du Loiret concernant la réforme des collectivités, et, notamment, la modification du seuil du scrutin par liste dont le seuil pourrait être abaissé à 500 habitants contre 2 500 actuellement. Un échange a suivi cette présentation.

❖ Dangerosité des pavés place de l'église

Suite à un courrier d'une habitante attirant l'attention sur les dangers constitués par cette zone en cas de pluie, demande au maire de se renseigner notamment auprès du maître d'œuvre pour proposer des solutions adaptées.

❖ Association Foncière de Remembrement

L'association foncière de remembrement a choisi l'entreprise EXEAU TP de Bouzy la Forêt pour effectuer les travaux connexes au remembrement. Ces travaux commencent début mars et se réaliseront en 3 phases : arraches des bois, plantations et épierrages des anciens chemins



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NES EN 1995)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2011. Vous munir du livret de famille.

FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée les mardis 8 et 22 mars 2011.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants en porte-à-porte sera organisé dans la commune le : **LUNDI 14 MARS.** Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel : Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) tel que : Réfrigérateurs, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus de 1.50 m. Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (Poids-lourds, véhicules légers, tracteurs), huiles, hydrocarbures, produits liquides, matières chimiques ou explosives, bouteilles de gaz, batteries.

CHIENS

Suite à diverses réclamations reçues en mairie, le maire rappelle aux propriétaires de chiens que l'ensemble de l'espace public (herbe et minéral), y compris les routes et chemins de pourtour, doit rester propre. Les crottes doivent être obligatoirement ramassées.

EMBALLAGES

De nombreux emballages et cannettes sont trouvés sur les différents lieux publics de la commune, (place, espace Bourgogne, abribus Intvilliers, place de l'église ...), Ces lieux doivent être respectés et les emballages doivent être mis dans les poubelles.

J'ECRIS UNE CARTE POSTALE...

Le groupe d'action locale (GAL) Beauce et Gâtinais organise un appel à écrire, ouvert à tous.

Renseignements au 20-38-30-82-6 - Détail du règlement : www.pays-du-pithiverais.fr



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2010

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le percepteur Pierre CERTELET Pierre, respectivement pour les budgets de la commune, les budget annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES D'ADMINISTRATIFS 2010

Approuve à l'unanimité les comptes administratifs présentés par l'adjoint.

❖ Budget principal commune

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 28 262 € composé du report des résultats fin 2009

(+ 19 426 €) et du résultat 2010 (+ 8 836 € soit 239 942 € en recettes et 231 106 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture + 3 810 € composé du report des résultats fin 2009 (- 200 331 €) et du résultat 2010 (+ 204 142 € soit 248 828 € en recettes et 44 686 € en dépenses).

❖ Budget annexe de l'eau

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 29 674 € composé du report des résultats fin 2009

(+ 24 423 €) et du résultat 2010 (+ 5 251 € soit 38 329 € en recettes et 33 078 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 37 314 €. Il se compose du report des résultats fin 2009 de 5 419 € et du résultat de l'année 2010 de + 31 895 € (43 696 € en recettes et 11 801 € en dépenses).

❖ Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 24 308 € composé du report des résultats fin 2009

(+ 19 403 €) et du résultat 2010 (+ 4 904 € soit 68 206 € en recettes et 63 302 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture + 29 616 € composé du report des résultats fin 2009 (+ 2 633 €) et du résultat 2010 (+ 26 983 € soit 75 843 € en recettes et 48 860 € en dépenses).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 271 912 € et en investissement à la somme de 40 033 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 72 217 € et en investissement à la somme de 63 663 €.
- ❖ Budget Unique l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 103 953 € et en investissement à la somme de 77 700 €.

VOTE DES 3 TAXES FISCALES

Après le vote des conseillers (10 pour, 1 abstention), décide l'augmentation de 1 % du taux des 3 taxes. Recette totale attendue de 90 044 €.

	Taux 2011 en %		Moyenne départementale	Moyenne Nationale
	commune	à reverser à CCBG		
Taxe d'habitation	8.28	0,55	23.01	23.54
Foncier bâti	14.35	0,83	26.08	19.67
Foncier non bâti	29.29	1,81	44.09	48.18

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET

Le maire informe le conseil que vu l'état et le désordre sur 2 travées Nord de l'église, une intervention de remise en état est à prévoir rapidement. Le Conseil Général du Loiret peut apporter une aide de 40 % et une aide de 10 % supplémentaire si la commune fait appel à un architecte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la réfection des murs extérieurs Nord et Ouest de deux travées du bas côté ainsi que le mur extérieur de la tour d'accès du clocher ainsi que les interventions urgentes réparties à l'intérieur de l'église, au cabinet d'architecte des monuments historiques Jean-Jacques SILL à Orléans pour une rémunération de 10 %. Le Conseil sollicite une subvention du Conseil Général du Loiret dans le cadre de « l'aide pour la sauvegarde des églises non protégées » pour le taux maximum de 50 % du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE LA VANNE DE RÉGULARISATION DU CHATEAU D'EAU

Considérant que le changement de la vanne de régularisation du château d'eau est nécessaire et après avoir étudié les différents devis, le conseil décide de confier à l'entreprise MARTEAU 41, avenue Denis Papin 45800 SAINT-JEAN DE BRAYE, les travaux pour le devis n°1 « remplacement de la vanne de régularisation » pour un montant de 1 141 € HT et le devis n°2 « remplacement des contacteurs » pour un montant de 410 € HT soit un montant pour les deux devis de 1 855 € TTC. Le Conseil demande une subvention au Conseil Général du Loiret dans le cadre des communes à faible population.

POSE DE 2 COMPTEURS SORTIE DU CHATEAU D'EAU

Considérant le montant des travaux trop élevé par rapport aux besoins réels de la commune, le conseil ne donne pas suite à la demande du cabinet SEAF en charge de l'étude du réseau d'eau potable de poser 2 compteurs volumétriques sortie château d'eau (branche du hameau et celle du bourg).

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE 5 CANDELABRES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET AU SIERP

Considérant l'extension à venir du réseau d'éclairage public rue de Petiton et la nécessité d'installer des candélabres rue de l'Ormaille (réseau déjà présent), le conseil décide d'approuver le devis d'installation de 5 nouveaux candélabres d'éclairage public présenté par l'entreprise la mieux disante CEGELEC s'élevant à 5 500 € HT soit 6 578 € TTC. Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population et une autre auprès du SIERP.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DES EAUX USEES ET D'EAU POTABLE RUE DE PETITON

Considérant la délibération du 15 juillet 2010 acceptant de faire la prolongation du réseau d'eau potable et des eaux usées rue de Petiton et vu la proposition faite par le Cabinet d'étude SEAF ingénieurs Conseils, le Conseil décide de lui confier la maîtrise d'œuvre pour ces travaux pour une rémunération de 8 %.

CEREMONIE DU 8 MAI 2011

Le programme du 8 mai est le suivant : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale

QUESTIONS DIVERSES

❖ Création du poste d'Agent de Maîtrise. Suppression du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Vu que Jean-Marc TAUDON a été reçu à l'examen professionnel d'agent de maîtrise et que son poste actuel correspond à ce grade, le conseil décide la création du poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} Mai 2011 et la suppression du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter à cette même date.

❖ Animation de printemps du CCAS

Le maire informe l'assemblée que le CCAS propose cette année et en complément du repas de fin d'année, une 2^{ème} rencontre pour les personnes de 70 ans et plus.

Cette animation de printemps aura lieu le 14 mai à partir de 14H 30. Mme POIVET Stéphanie, l'animatrice de la ludothèque de la communauté de communes proposera un après-midi consacré aux jeux de sociétés divers, variés, parfois surprenant et adaptés au public. Un goûter sera offert lors de cette animation.

Une invitation individuelle sera distribuée aux personnes concernées.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RELEVÉ DE COMPTEUR

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 26 AVRIL 2011.

Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ AGENDAS 21

Le comité de pilotage "Agenda 21 Givraines » propose différentes actions à mettre en œuvre sur la période 2011-2014. Avant que le conseil municipal ne décide des actions à retenir, toute la population est conviée à une **réunion publique** d'informations et d'échanges **le 7 mai à 10H30**. (Voir invitation jointe)



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, à l'exception de Gisèle RIVIERRE et Michel VINCENT, excusés.

Le Conseil Municipal :

PROGRAMME DU 14 JUILLET

Décide d'organiser les festivités selon le programme suivant :

13 juillet : rendez-vous à l'espace Bourgogne dès 21h45 pour départ du défilé avec lampions et accompagnement musical dans les rues du bourg (rue de Yèvre, rue des Haies et retour par la rue de Boynes), tir du feu d'artifice vers 22h30 suivi de boissons et gâteaux offerts par la commune.

14 juillet : jeux pour tous les âges sur le terrain salle communale à partir de 16h 30. Apéritif vers 18h 45 suivi d'un goûter gratuit offert par la commune.

AVIS SUR LES ACTIONS A RETENIR POUR L'AGENDA 21 GIVRAINES

Le maire rappelle que les 18 membres du comité de pilotage constitué 1^{er} avril 2010 ont arrêté, à l'issue d'une année de travail, 52 actions dans les 5 finalités que constitue un Agenda 21. Ce travail a fait l'objet d'une présentation publique le 7 mai 2011. Après échanges, analyse notamment de faisabilité et de coûts, le conseil municipal retient 46 actions à proposer à la Charte qui devra être adoptée par le conseil avant fin août.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le maire rappelle que les documents constitutifs du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porté par le syndicat de Pays ont été mis à disposition des membres du conseil depuis 3 semaines. Ce sont le rapport de présentation des éléments de diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le document d'orientations générales (DOG) c'est-à-dire l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce DOG est l'élément opposable au Scot. Après analyse de la synthèse de ces documents, le conseil municipal, après avoir délibéré, donne un avis Favorable.

RESILIATION DU CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL GROUPAMA ET ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION 45

Le maire informe le conseil que le centre de gestion a lancé en 2010 un groupement de commandes pour l'assurance du personnel à des tarifs plus faibles de cotisation que l'assurance du personnel de Groupama et pour une meilleure prestation. Au vu des délais pour suspendre le contrat d'assurance de Groupama, le conseil décide de résilier son contrat d'assurance Groupama à la date du 1^{er} janvier 2012.

Le conseil décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2012, concernant les agents affiliés à la CNRACL.

CONVENTION DU BALAYAGE VEOLIA

Le maire rappelle les termes de la convention de curage mécanique des caniveaux de la commune : distance de 4 788 m, fréquence de balayage trimestrielle. Décide de reconduire le contrat pour une durée de 3 ans et d'y ajouter le balayage du Clos du Safran.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Chiens errants

Le conseil prend acte de plaintes de certains habitants sur les désagréments occasionnés par quelques chiens errants. Il rappelle que les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans les rues. De plus en plus d'excréments sont retrouvés sur les pelouses des trottoirs, places et chemins de pourtour. Le maire confirme que les propriétaires peuvent être sanctionnés. Le conseil demande une attention particulière aux propriétaires à ne pas laisser leurs chiens en liberté et à ramasser les excréments de leurs animaux.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ PRINTEMPS DE GIVRAINES : CONCERT GRATUIT SAMEDI 28 MAI 2011

Rappel : l'Amicale de Givraines vous propose d'assister au concert gratuit en l'église de Givraines à 20h 30 avec la chorale « Villanelle » de Dadonville et l'harmonie « Harmunbo » de Boynes.

☺ ANIM'ADO (11 / 18 ANS) DE LA CCBG

Le programme du mois de juillet est prêt. Les adolescents de Givraines recevront ce programme dans les boîtes à lettres. Il sera consultable dans les prochains jours sur le site de la CCBG « www.communaute-communes-beauce-gatinais » rubrique jeunesse.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES FICHIERS ORTHO PHOTOGRAPHIQUES DU LOIRET

Le Conseil Général du Loiret met à disposition des collectivités l'ortho photographie de l'ensemble du département du Loiret. Ces images servent de référentiel cartographique dans les Systèmes d'Information Géographique et peuvent être utilisées pour l'élaboration de documents d'urbanisme, la gestion des eaux ou de la voirie. Autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition des fichiers ortho photographiques.

CREATION DES POSTES ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE PRINCIPAL ET ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE ET SUPPRESSION DES POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ERE} CLASSE, ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE

Vu que Jean-Marc TAUDON a une ancienneté de 6 ans comme adjoint technique de 1^{ère} classe et qu'il atteint le 5^{ème} échelon, le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Vu que Céline JOLIVET-LEROY a une ancienneté de 6 ans dans le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et qu'elle atteint le 5^{ème} échelon, le conseil décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

REFORME TERRITORIALE – CONSULTATION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le projet départemental de coopération intercommunale notifié par M. le Préfet le 27 avril 2011 prévoit la fusion des 3 communautés suivantes : CC Plateau Beauceron, CC Le Cœur du Pithiverais et CC de Beauce et du Gâtinais. Vu l'impact négatif d'une telle fusion sur les ménages (selon les données transmises par les services de l'Etat) et considérant qu'il est impossible au conseil municipal de se prononcer en raison du caractère incomplet des informations disponibles dans le délai de consultation imposé (fin juillet 2011), le conseil émet un avis défavorable sur le projet, demande une étude complémentaire et un délai supplémentaire au 15 novembre 2011.

PREPARATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS FONCIERS

La réforme de la taxe professionnelle entraîne le transfert des taxes foncières perçues jusqu'alors par le Conseil Général à la CCBG. De ce fait, une commission des impôts doit être mise en place et sera composée, notamment, d'un représentant par commune. Désigne son délégué (le maire) comme membre de cette commission.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCBG

Est informé du rapport 2010 du Service Public d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) de la communauté de communes de Beauce et du Gâtinais. Le conseil approuve ce rapport.

INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTALE DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Le Conseil Général établit un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée tendant à définir un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT en cohérence avec les GR et GRP existants et à intégrer à ce réseau des itinéraires locaux aménagés par le CDT et les communes à l'échelle des cantons. Afin qu'ils puissent être protégés en qualité de support d'itinéraires de promenade et de randonnée, le conseil accorde au département l'autorisation d'inscrire les chemins ruraux suivants : CR dit de la Vallée d'Or, CR de Givraines à La Neuville, CR des Hâtres n° 10 et 11, CR de Pierre Follet dit d'Intvilliers à La Neuville, CR du Fief, CR de l'Ormaille, CR dit passage du Charron, CR d'Intvilliers à Givraines, CR d'Intvilliers à Boynes, CR n°32 (La Champagne). Ces chemins feront partie d'un circuit intégrant des portions de routes communales et départementales.

LOCATION PARCELLE ZR 60 AU «CHATEL DES VIVACES »

Donne un avis favorable à la demande de Pascal MET, propriétaire du Châtel des Vivaces, pour louer en totalité la parcelle cadastrée ZR 60 située à côté de son entreprise. Charge le maire de signer un bail entre la commune et le Châtel des Vivaces.

CLOS DU SAFRAN : VOIERIE D'ACCES AU TERRAIN AB 283

La famille Forest projette la construction d'une maison sur le terrain AB 283 avec accès par le Clos du Safran. Le maire rappelle que ce terrain est situé à l'intérieur de la carte communale. La commune doit assurer les raccordements (eau, assainissement et électricité). Après différents échanges portant notamment sur la création de l'accès au terrain, les conseillers demandent au maire de présenter lors du prochain conseil l'impact financier de ces investissements et d'interroger les demandeurs sur leurs intentions de participation aux différents travaux à mener par la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

❖ SIS du collège de Puiseaux

Le maire rappelle que ce syndicat n'exerce plus que la compétence "piscine" et qu'il rencontre des difficultés budgétaires depuis 3 ans. Il informe l'assemblée que suite au rattachement des 7 communes de Seine et Marne à la communauté de communes de Château-Landon des interrogations fortes se sont exprimées quant à l'avenir de ce syndicat. Une rencontre de l'ensemble des maires des communes membres s'est déroulée le 14 juin dernier. Les communes de Seine et Marne devront rapidement se prononcer sur la continuité ou non de la fréquentation de la piscine par les classes primaires. Une prochaine rencontre est prévue en septembre.

❖ Décision modificatif budget commune

Décide la modification du budget de la commune suivante : compte 205 + 100 € compte 2158 : -100 €.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que la mairie sera fermée du 26 juillet au 15 août inclus 2011.
Une permanence sera assurée les samedis 30 juillet et 13 août de 10h 30 à 12h
En cas d'urgence prendre contact avec l'adjoint ou appelez le 06.14.22.50.91.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

APPROBATION DE LA CHARTE « NOTRE VILLAGE » AGENDA 21 GIVRAINES

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des actions de la charte Agenda 21 Givraines et du planning de leurs incidences financières sur les budgets communaux de 2011 à 2014, décide à l'unanimité d'approuver la charte et charge le maire de la transmettre à l'association "Notre Village".

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE

Prend connaissance des propositions du maître d'œuvre TPF-Patrick FOREST de Villemandeur concernant les aménagements de sécurité sur la commune à savoir : un rond-point à Intvilliers et 2 plateaux (rues de la mairie et de Boynes). Le coût des travaux et de maîtrise d'œuvre de création du rond point restant à la charge de la collectivité est estimé à 38 000 € (51 150 € HT de travaux et 33 150 € de subvention du Conseil Général). Le conseil décide de reporter les agencements de plateaux et d'engager en 2011 la construction d'un rond point au croisement des rues de Puiseaux, du Portail et de Boësses avec les aménagements qui y sont liés. Le maire propose de réunir la commission des « travaux et bâtiments communaux » avec la participation de M. Forest et des services de la voirie du conseil général (DRD) pour arrêter le projet et préparer le dossier de consultation des entreprises.

Compte tenu du mauvais état de certaines routes communales, le conseil charge le maire de faire établir par Patrick FOREST une estimation pour la réfection de la voirie de la rue des Vingt Arpents et de la partie Sud de la route d'Intvilliers à Gaubertin.

LANCEMENT DU PLU DE GIVRAINES

Le conseil donne l'autorisation au maire de lancer une consultation de cabinets d'études pour assurer la réalisation du PLU de Givraines (Plan Local d'Urbanisme).

CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR REALISER L'ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LA PRESENCE D'AMIANTE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments communaux est obligatoire. Le conseil donne l'autorisation au maire de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser l'étude complémentaire (murs et sols) à celle réalisée en 1999.

POINT SUR LA DEMANDE D'ACCES AU TERRAIN AB283 AU CLOS DU SAFRAN

Suite au dernier conseil municipal concernant l'accès et la viabilisation du terrain AB283 à partir du Clos du Safran, le maire apporte les informations demandées par les élus quant aux répercussions financières. Mme et M. FOREST prennent en charge à leurs frais la confection du passage sur le domaine public et en assureront l'entretien. Le maire précise les différentes dépenses à la charge de la commune (assainissement, eau et électricité). Il précise que celles-ci seront en partie compensées par les pétitionnaires : participation aux raccordements des réseaux assainissement et eau potable, participation au Réseau d'Égout et à la taxe locale d'équipement. Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable. Il charge le maire de préciser aux demandeurs le cadre d'intervention dans le projet d'accès à leur terrain.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu que la commission d'eau et d'assainissement a décidé de faire une tranche complémentaire dans le cadre du diagnostic d'eau établi par le cabinet SEAF et que les crédits alloués à la ligne budgétaire à imputer sont insuffisants, le conseil décide la modification du budget du service eau suivante : compte 203 + 3 300 € et compte 2158 : - 3 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Fleurissement

Le maire informe le conseil que le palmarès départemental 2011 du fleurissement attribue le 1^{er} prix départemental de la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret d'encouragement au jardinier à Jean-Marc. Le conseil félicite ce dernier pour la qualité de son travail au sein de la commune.

Ce palmarès 2011 classe la commune en 1^{er} de la catégorie B par ordre de mérite.

❖ Contestation facture eau

Le maire porte à la connaissance des élus les 2 courriers reçus par un administré contestant sa consommation d'eau. Il explique que la commune a déjà changé, en 2 ans, 2 fois le compteur, qu'après vérification ceux-ci fonctionnent correctement, que le diagnostic du réseau d'eau n'a détecté aucune anomalie de pression sur le réseau. Le conseil considère, à l'unanimité, que la commune n'est pas concernée par le problème évoqué par le particulier et que la surconsommation est due à un fait qui se situe après le compteur donc sur le domaine privé. Il charge le maire de donner une réponse dans ce sens à l'administré.

❖ Achat de enrobée à froid

Décide d'acheter de l'enrobé à froid pour boucher les trous en formation avant l'hiver notamment sur la route de Gaubertin et la rue des Vingt Arpents.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ PERMANENCES MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES

Nouvelles heures de permanence à la mairie à compter du **12 septembre 2011** :

- **Lundi de 9H à 12H**
- **Jeudi de 15H à 17H**
- **Samedi de 11H à 12H**

☺ REMERCIEMENTS

Unanimement le conseil municipal remercie les membres de l'Amicale de Givraines **pour la réussite de sa manifestation organisée dimanche 28 août** qui place ce vide-grenier brocante comme un des plus importants de la région et honore la notoriété de notre village.

Cette réussite est également portée par tous les autres bénévoles de la commune pour la préparation, leur participation ce dimanche (pour certains dès 5 heures du matin) et pour le rangement et le nettoyage du lundi. C'est cette adhésion qui contribue au succès.

Bravo à tous.

☺ CHARTRE AGENDA 21 GIVRAINES

Le dossier de Givraines sera présenté au Comité de Labellisation le 12 octobre 2011.

Vous pouvez consulter la chartre sur le site de Givraines.fr dans la rubrique « Vos actualités » ou à la mairie.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, à l'exception de Gisèle Rivierre et Hervé Herment, excusés.

Le Conseil Municipal :

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE D'INTVILLIERS

Vu l'accord du conseil municipal au dernier conseil pour faire l'aménagement du carrefour entre la RD123 et la RD112 à Intvilliers et considérant les conditions financières proposées par TPF (M. FOREST Patrick) de Villemandeur, décide de lui confier la maîtrise d'œuvre pour 2 200 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE

Décide de demander une aide financière au Conseil Général au titre de l'aide à la commune pour les "travaux de sécurité routière sur route départementale en entrée d'agglomération" au taux de 60 %. Le coût estimatif des travaux est de 61 677 € TTC (travaux+topographie+maîtrise d'œuvre).

INSTAURATION DE LA TAXE D'EQUIPEMENT A/C DU 01 MARS 2012

Dans un souci de simplification et de rationalisation, la loi de finances rectificative pour 2010 prévoit de regrouper au sein d'une seule taxe d'aménagement la plupart des taxes d'urbanisme existantes à ce jour et acquittées par le titulaire d'une autorisation de construire. Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire la Taxe d'Aménagement au taux de 3 % à compter du 1^{er} mars 2012. Il se substitue au taux de la Taxe Locale d'Equipement actuellement en vigueur. Ce taux est révisable tous les ans.

CONVENTION ENTRE L'ETAT DE LA COMMUNE POUR DEFINIR LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR CERTAINS ACTES D'URBANISME

Concernant les documents d'urbanisme, le Préfet propose une convention qui définit la répartition de la responsabilité entre la commune et le service instructeur de la DDT. Donne son accord pour signer ce document qui fait que la commune, à compter du 1^{er} janvier 2012, instruira directement les certificats d'urbanisme « article L410-1b du code de l'urbanisme » et les déclarations préalables dites « simples » (demandes non liées à permis de construire)

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLU SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal. Décide de donner tous les pouvoirs au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLU, de solliciter l'état pour percevoir une compensation financière pour couvrir les frais matériels nécessaires à l'élaboration du PLU et de solliciter l'aide financière du Conseil Général.

RAPPORT FINAL DU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le diagnostic de réseau d'eau commencé en juin 2010 et réalisé par le cabinet d'étude SEAF a fait l'objet d'une présentation finale à la commission des eaux et assainissement le 23 septembre 2010. Le maire présente les grandes lignes : 4 fuites importantes à réparer rapidement, fonctionnement correct du réseau et couverture totale des habitations en matière d'incendie.

DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR ET D'UN COORDONATEUR COMMUNAL

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2012 au 17 février 2012. Le maire a désigné, avec son accord, Mme JOLIVET-LEROY Céline comme agent recenseur et coordonateur communal. Décide d'allouer la dotation de l'Etat pour la rémunération de l'agent recenseur et du coordonateur par l'attribution d'IHTS (indemnités horaires pour travaux complémentaires).

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Les comptes 4581 et 4582 ne sont pas équilibrés suite au raccordement des particuliers au réseau d'assainissement de la dernière tranche et la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses afin d'établir un taux de subvention équitable aux tranches précédentes. Décide de passer les modifications budgétaires d'un montant de 7 848,80 € pour les comptes 4582 et 131.

AMORTISSEMENT SUBVENTION DU COMPTE 204 BUDGET COMMUNE

Les subventions d'équipement versées aux organismes publics doivent être amorties. Le percepteur demande que le fonds de concours versé à la communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais pour l'aménagement de la place d'un montant de 92 400 € soit amorti. Le conseil décide d'amortir cette somme sur une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

ETATS EN-NON VALEUR (BUDGET EAUX, COMMUNE)

Budget commune

Suite à une proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 08 septembre 2011 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 854.26 € et de passer les écritures de modifications budgétaires en conséquence.

Budget eaux

Sur proposition du M. le trésorier par courrier explicatif du 08 septembre 2011 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 115.80 € et de passer les écritures de modifications budgétaires en conséquence.

DECISION MODIFICATIVE

Pour le budget Eaux, le conseil décide la modification budgétaire pour les comptes suivants : 673 : +50 €, 615 : -50 €, 6711 : +50 € et 615 : -50 €

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Concernant la demande de subvention pour le remplacement du système d'alarme et la remise en état de la porte de l'atelier communal, décide, suite à la proposition du Conseil Général, de modifier la précédente délibération et de déposer une demande de subvention au titre « des aides aux communes et communautés de communes pour la construction, l'extension et l'aménagement de mairie, hôtel communautaire, de locaux techniques et d'ateliers municipaux ».

POINT SUR L'AGENDAS 21

Le maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu le label «Notre Village, Terre d'avenir » décerné le 12 octobre 2011 par les membres du Comité National de Labellisation. La remise de ce label au maire accompagné de Marc Brendel s'est faite dans les locaux de l'Association des Maires de France à Paris le 08 novembre. Le comité de pilotage Agenda 21 Givraines se réunira le 13 décembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Projet de fusion Intercommunale

Le maire précise que la préfecture du Loiret a donné un délai supplémentaire aux Communauté de Communes de Beauce du Gâtinais, du Plateau Beauceron et le Cœur du Pithiverais pour prolonger l'étude de faisabilité en cours. Aucune délibération, ni avis ne se sont demandés aux communes avant le 15 novembre comme annoncé précédemment

❖ Convention avec le Conseil Général

Vu qu'en application de l'article 56 du code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2005. Vu la mise à disposition de la plate-forme de dématérialisation du département à titre gratuit, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du département du Loiret.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

CCAS

Le CCAS offre son repas de fin d'année aux personnes de la commune nées en 1941 et années précédentes.

DIMANCHE 11 DECEMBRE 2010 à 12H30 à la salle communale.

Sont conviés également à ce repas, moyennant la somme de 25 €, les conjoints et autres personnes désirant y participer.

MAIRIE

Fermeture le jeudi 24 novembre 2011
Et du 19 décembre 2011 au 24 décembre 2011 inclus

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE : Rappel

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales pour participer aux élections de 2012 jusqu'au 31 décembre 2011. Se présenter en mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

FLECHAGE DU CIRCUIT DE RANDONNEES DE GIVRAINES

Après la validation par le conseil municipal du circuit de randonnée de Givraines, le fléchage par la Fédération Départementale des Randonnée Pédestre est en cours (y compris à l'intérieur du bourg) sur les supports les mieux adaptés (candélabres, poteaux électrique ou téléphoniques, bornes, ...).



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BRENDEL Marc.

Le Conseil Municipal :

MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNES ET SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT

<u>CIMETIERE</u>		<u>TABLES – BANCS</u>	
- Cinquantenaire	180 €	- 1table + 2 bancs + 2 tréteaux	3 €
- Trentenaire	130 €	-1 table 2 tréteaux	2 €
		-1 banc	0.80
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		<u>PHOTOCOPIES</u>	
- Journée	100 €	- Format A4 noir et blanc	0.15 €
- Journée supplémentaire	50 €	- Format A4 couleur	0.50 €
- Caution pour		- Format A3 noir et blanc	0.30 €
Matériel/locaux	100 €	- Format A3 couleur	1 €
Ménage	50 €	<u>TELECOPIES</u>	
		- 1 feuille	0.20 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>		<u>EAU</u>	
- Prix au M ³ HT	0.77 €	- Prix du M ³	1 €
- Forfait HT	84 €	- Forfait compteur de 15/20 de diamètre	33.50 €
		- Forfait compteur de 30 de diamètre	41.16 €

SUITES A DONNER AU DIAGNOSTIC DE LA STATION D'EPURATION (CABINET ETUDE BIOS)

Suite à la réunion de la commission d'eau et d'assainissement du en présence de l'Agence de L'Eau et du Conseil Général, le maire informe le conseil que l'étude réalisée par le Cabinet BIOS n'est pas à la hauteur des attentes de la commission. Le maire donne connaissance du rapport final au conseil. Un point de ce rapport ressort, la capacité de la station d'épuration à été sous- dimensionnée par rapport au nombre d'habitant. Le maire se charge de prendre contact avec le maître d'œuvre SEAF qui était le maître d'œuvre pour la station d'épuration en 2003, pour voir les suites à donner.

VENTE DE L'ANCIEN BATIMENT COMMUNAL A LA CCBG

Vu le rapport du service des évaluations domaniales des finances publiques, qui a évalué la grange de la commune située 10, rue du Portail au Hameau d'Intailler cadastrée section AC N°166 d'une contenance de 379 m² à la somme de 51 000 €. Le conseil décide de proposer la vente de cette grange à la communauté de commune Beauce et Gâtinais pour la création de 3 logements locatifs. Le maire est chargé de conclure à cette vente.

LANCEMENT DU DOSSIER AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE « CŒUR DE VILLAGE » DU CONSEIL REGIONAL

Propose que le projet soit lancer pour que dossier soit déposé au Conseil Régional dans le cadre de sa politique « Cœur de Village » en même temps que celui de la Communauté de Commune Beauce et Gâtinais. L'échéance de dépôt de dossier au Conseil Régional est le mois de mai.

CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC AEZ POUR DETECTION INTRUSION BATIMENT COMMUNAL

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de souscrire un contrat de maintenance détection intrusion pour le bâtiment communal afin d'assurer l'entretien des installations et du système de sécurité. Le conseil décide de souscrire ce contrat avec l'entreprise AEZ située à LA CHAPELLE SAINT MESMIN pour un montant de 250 € HT pour la visite annuelle, de 45.50 € HT pour une heure de dépannage et de 68 € de forfait de déplacement.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique le 28 janvier 2012. Avec la participation de la gendarmerie sur la sécurité.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

RATS et SOURIS

Le produit à rats et souris est à disposition gratuitement pour les propriétaires de maisons de la commune.

INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NES EN 1996)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2012. Vous munir du livret de famille.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2012 au 18 février 2012. Mme JOLIVET-LEROY Céline sera l'agent recenseur et prendra prochainement contact avec chaque habitation. Le recensement permet de produire des informations sur la population en France. La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.



Meilleurs vœux 2012

